



Perte d'emploi suite à la mise en examen des dirigeants

Par **kouguy**, le **02/05/2009** à **19:40**

Bonjour,
Les dirigeants de ma société sont actuellement mis en examen par le tribunal de Lille dont le motif grave de escroqueries en bande organisée (cf article presse <http://www.leprogres.fr/fr/permalien/article/417128/Escroqueries-au-decodeur-une-societe-de-l-Ain-impliquee.html>)
Aussi la société a été placée sous sauvegarde judiciaire par la chambre de commerce de Bourg en Bresse ne présageant rien de bon pour l'avenir de mon emploi.
N'ayant aucune possibilité de contact auprès de représentation syndicale dans l'entreprise quels sont les recours ou protections à prévoir pour gérer au mieux la perte d'emploi.
Merci d'avance.

Par **Paula**, le **03/05/2009** à **00:09**

Bonsoir,
Un administrateur judiciaire va être nommé et vous serez en relation avec lui pour faire valoir vos droits de salarié.
Très cordialement

Par **kouguy**, le **04/05/2009** à **15:19**

Bonjour,
Merci de votre réponse.
J'attends donc de leurs nouvelles.
Salutations.
Ludovic.